

La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.

▪ Article 9 **Droits aux soins**

Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme toute autre, accès aux soins qui lui sont utiles.

▪ Article 10 **Qualification des intervenants**

Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.

▪ Article 11 **Respect de la fin de vie**

Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

▪ Article 12 **La recherche : une priorité et un devoir**

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.

▪ Article 13 **Exercice des droits et protections juridique de la personne**

Toute personne en situation de dépendance doit voir protégés non seulement ses biens mais aussi sa personne.

▪ Article 14 **L'information, meilleur moyen de lutte contre l'exclusion**

L'ensemble de la population doit être informée des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.

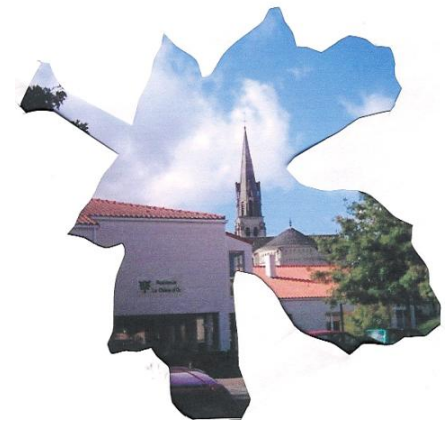
Lorsqu'il sera admis par tous que les personnes âgées dépendantes ont droit au respect absolu de leurs libertés d'adulte et de leur dignité d'être humain, cette charte sera appliquée dans son esprit.

Cette charte, mise à jour en 1977, est diffusée grâce au soutien du Ministère Français des Affaires Sociales.



Le Chêne d'Or





*Bienvenue à la
Résidence
« Le Chêne d'Or ! »*

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi de venir habiter à la Résidence « Le Chêne d'or » aux Brouzils.

Les membres du CIAS, la direction, le personnel et moi-même, vous souhaitons la Bienvenue.

Vous découvrirez, à l'abri du clocher, un lieu de vie agréable, au cœur même du bourg de la commune. Vous pourrez ainsi profiter des commerces dynamiques et de tous les services facilement accessibles. Avoir un espace privé adapté, vivre une retraite paisible et heureuse en toute sécurité, conserver ses habitudes, ses meubles, son autonomie tout en bénéficiant des avantages collectifs ; tel est conçu ce lieu de vie où le personnel veillera, dans le plus grand respect des libertés de chacun, à votre confort.

 *Présentation de la Résidence*

La résidence « Le Chêne d'Or » établissement public ouvert en mars 1995 peut accueillir 32 personnes.

Depuis le 1^{er} janvier 2003, la résidence est classée E.H.P.A.D. (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), et est habilitée à l'aide sociale.



LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉ DE LA PERSONNE AGÉE

Même dépendantes, les personnes âgées doivent continuer à exercer leurs droits, leurs devoirs et leurs libertés de citoyens.

Elles doivent aussi garder la place dans la cité, au contact des autres générations dans le respect de leurs différences.

Cette Charte a pour objectif de reconnaître la dignité de la personne âgée devenue dépendante et de préserver ses droits.

▪ **Article 1 : Choix de vie**

Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie

▪ **Article 2 : Domicile et environnement**

Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.

▪ **Article 3 : Une vie sociale malgré les handicaps**

Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.

▪ **Article 4 : Présence et rôle des proches**

Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.

▪ **Article 5 : Patrimoine et revenus**

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus.

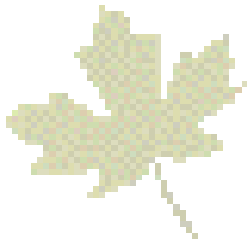
▪ **Article 6 : Valorisation de l'activité**

Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver des activités.

▪ **Article 7 : Liberté de conscience et pratique religieuse**

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.

▪ **Article 8 : Préserver l'autonomie et prévenir**



ADMISSION

Pour éviter le déracinement des personnes âgées, le CIAS laisse une priorité d'entrée, hiérarchisée ainsi : aux Brouziliens (nés ou résidants), aux Copechagnierois, aux Rabastos et aux Chauchéens, aux habitants des autres communes limitrophes, aux autres communes de la Vendée, aux autres départements.

La demande d'entrée s'enregistre sur la demande de la personne âgée, par téléphone ou sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

L'établissement fournit un dossier présentant la structure. Une rencontre de pré-admission est faite avec comme objectif de se connaître mutuellement.

Un dossier est alors constitué. Il comprend :

- ☀ fiche de renseignements administratifs
- ☀ fiches de renseignements sociaux et médicaux
- ☀ fiches d'habitudes de vie
- ☀ diverses attestations
- ☀ notification ADPA (pour les résidents bénéficiaires)

A votre entrée, vous ou votre représentant légal signerez votre contrat et le règlement de fonctionnement.



ORGANISATION

La résidence est dirigée par Madame Françoise RIGAUDEAU et est sous l'autorité administrative du C.I.A.S (Centre Intercommunal d'Action Sociale) du Pays de St Fulgent.

Celui-ci est composé de 21 membres :

Son président : Wilfrid MONTASSIER

Le CIAS valide, par les délibérations prises, toutes les décisions concernant l'établissement qui lui sont soumises et proposées par la directrice.

La directrice est garante du projet institutionnel, elle est responsable de l'équipe qu'elle manage dans le respect des grands axes politiques fixés par le CIAS.

L'équipe pluridisciplinaire de la résidence met en œuvre les objectifs d'accompagnement des personnes âgées dans leur quotidien, en qualité de professionnels formés en gérontologie et dans le respect des bonnes pratiques de l'ANESM.

Les tarifs sont fixés, pour un an, par arrêté du Conseil Général et de l'ARS. Chaque personne doit s'acquitter au 15 du mois en cours des frais d'hébergement et de dépendance contractualisés, soit par chèque à l'ordre de la trésorerie de Montaigu soit par prélèvement automatique.

Des aides financières sont possibles :

- Allocation Personnalisée au logement
- Aide sociale
- L'ADPA est directement allouée à l'établissement

Présentation des logements...

Les logements sont répartis dans 3 allées :

- ✓ « Les Lauriers »
- ✓ « Les Tilleuls »
- ✓ « Les Mimosas »

et mesurent entre 26 m² et 40 m².



Chacun est composé :

- ✿ d'une chambre avec son lit et sa literie,
- ✿ d'une kitchenette équipée de 2 plaques électriques, un réfrigérateur et un évier,
- ✿ d'une salle de bain avec une douche, un lavabo et des W.C.
- ✿ d'un équipement pour recevoir un téléphone et une télévision (frais de télécommunication sont à votre charge).

La plupart des logements possèdent une loggia. Chaque résident est libre de meubler et de décorer son logement comme il le souhaite.

Deux logements, plus spacieux, ont la possibilité de recevoir des couples.

Une chambre temporaire meublée permet d'accueillir une personne pour une période adaptée à sa situation.



Services médicaux et paramédicaux

Vous pouvez conserver votre médecin personnel et avoir recours aux services d'autres auxiliaires médicaux (pédicure, Kinésithérapeute...).

L'E.H.P.A.D. vous permet de bénéficier d'un accompagnement professionnel médical : infirmière, aides-soignantes, psychologue, médecin coordonnateur, diététicienne.

La nuit deux salariées sont présentes et assurent les aides nécessaires.

Votre projet d'accompagnement personnalisé sera élaboré avec vous, et/ou la personne que vous aurez désigné, et l'équipe pluridisciplinaire en fonction de vos besoins.

La qualité du service



Afin d'améliorer nos prestations nous vous proposons de participer aux commissions menus, commissions animation, d'être membre du Conseil de la vie Sociale. Des questionnaires de satisfaction vous seront régulièrement proposés. Un registre des réclamations est aussi à votre disposition, la directrice reste à votre écoute pour toute situation que vous jugerez nécessaire de partager. La structure rend compte régulièrement de son organisation et de ses activités d'accompagnement dans leur mises en œuvre et réajustement à l'ARS et au Conseil Général, organismes co-financeurs et de contrôle des EHPAD.





Animation



Chaque jour, des animations sont proposées au sein de l'établissement. Les activités ont lieu dans les salons de la Résidence (chant, gym...), sont également proposées, des sorties à l'extérieur (foire, concours de belote, pique-nique...).

L'animatrice de groupement « A5 » formé de cinq Foyers Logements (les Brouzils, Chauché, l'Herbergement, Rocheserviere et Saint-Denis-la-Chevasse) organise des rencontres entre les différentes structures et est présente les mercredis à la résidence.

Vous pourrez également adhérer à l'association des résidents « *Les Feuilles du Chêne d'Or* ». Vous participerez ainsi à des activités qui vous permettront de financer d'autres animations.

Nous organisons des rencontres avec les associations communales (chorale, centre périscolaire...) pour permettre un lien et une ouverture sur la commune et des échanges entre générations.

Les animatrices, l'équipe et les bénévoles proposent des activités nombreuses et variées, collectives ou individuelles.

Des aménagements ont été prévus pour les joueurs de pétanque.



Les alentours...



Des espaces verts ont été aménagés autour de la Résidence.



Vous pouvez vous y promener en appréciant leur tranquillité. Il vous est également possible d'y cultiver un petit jardin. Des aménagements ont été prévus pour les joueurs de pétanque.





PRESTATIONS

Les tarifs englobent toutes les prestations suivantes excepté les honoraires des médecins et profession libérales (Kiné, pédicure, dentiste...), les séjours hospitaliers ou autres, les services extérieurs la coiffeuse, esthéticienne...



Restauration



Vous êtes invités dans la grande salle pour le déjeuner à 12 h 00, le goûter à 16 h et le dîner à 18 h 30. Quant au petit déjeuner, il vous est servi dans votre logement. Les repas sont produits par la résidence « comme à la maison ».



Entretien du linge

Le linge personnel est entretenu par le personnel de nuit. Il est donc recommandé de le marquer à vos nom et prénom. Le Linge plat est traité par une société extérieure.



Courrier

Il vous est distribué chaque matin. Le courrier en partance pourra être déposé au secrétariat.



Culte



Une messe est célébrée chaque semaine au sein de l'établissement.

Vous pouvez également assister aux célébrations à l'église des Brouzils, située à quelques mètres de la Résidence



Visites et sorties

Vous êtes libre de sortir et de recevoir vos proches comme vous le souhaitez. Nous vous remercions d'informer le personnel lorsque vous devez vous absenter.



Détente, esthétique

Un salon de coiffure et une salle de balnéothérapie, soin esthétiques, massages sont mis à votre disposition.